

Sommaire :

Nomination de M. Lefrançois. — Détails biographiques. — Installation de deux poêles dans l'église. — Visite pastorale de 1845. — Ordonnances de l'évêque. — Erection d'un chemin de croix. — Nomination d'un procureur chargé de la tenue des comptes des marguilliers. — Délégation de M. Proulx au sujet d'un nouveau presbytère. — Lettre de Mgr Signay aux fidèles du Cap-Santé. — M. Lefrançois quitte le vieux presbytère pour aller résider dans la maison du Dr Gaucher. — Les marguilliers refusent de déposer à la banque l'argent de la fabrique. — Reproches que les paroissiens faisaient à M. Lefrançois. — Liste des vicaires. — Ordination du deuxième prêtre originaire du Cap-Santé. — M. Lefrançois quitte le Cap-Santé. — Les dernières années de sa vie.

M. l'abbé Joseph Philippe Lefrançois fut appelé à recueillir la succession de M. Gatien, et prit possession de son nouveau poste en octobre 1844.

Né au Château-Richer le 26 mai 1791, et ordonné le 12 mai 1817, M. Lefrançois fut d'abord vicaire à la Rivière-Ouelle jusqu'en 1819, directeur du collège de St-Hyacinthe, de 1819 à 1821, missionnaire dans la Gaspésie, de 1821 à 1824, et curé de Ste-Claire, de 1824 à 1836, époque à laquelle il se retira momentanément de l'exercice du saint ministère. Jugant que sa santé était suffisamment rétablie lorsque la cure du Cap-Santé lui fut offerte, il crut devoir l'accepter.

Bien qu'il n'y ait pas d'hommes nécessaires, il en est cependant qu'il est difficile de remplacer. M. Gatien appartenait à cette catégorie d'hommes, et son successeur en fit l'expérience. Il fut en butte presque tout le temps, à une opposition déraisonnable, et les paroissiens en général s'appliquèrent à lui rendre la vie pénible. Aussi, son séjour au Cap-Santé ne fut pas heureux, et il a dû quitter sans regrets cette paroisse qu'il a desservie pendant quatre ans.

Lorsque M. Lefrançois arriva au Cap-Santé, il n'était guère de mode, nulle part, de chauffer les églises, même les dimanches. Le climat n'était pourtant pas plus doux et le bois moins en abondance qu'aujourd'hui. Mais comme on n'avait jamais connu d'autre régime—l'esprit de routine aidant— les poêles n'avaient pas droit de cité dans les églises. C'est encore une de ces améliorations qu'on s'étonne, à bon droit, d'avoir été généralisées si tard, tout en tenant compte du fait que les poêles étaient alors très rares dans notre pays. Quelques semaines seulement après son arrivée, M. Lefrançois convoqua donc les marguilliers, et leur fit agréer la proposition d'installer deux poêles, lorsqu'on